



Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant résiliation de l'engagement
du sergent Richard MARTINS du
CIS ANGLES

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité
intérieure,

VU la demande de cessation d'activité présentée par le sergent
Richard MARTINS en date du 17 mai 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre d'ANGLES,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de sapeur-pompier volontaire du sergent Richard MARTINS du centre de secours d'ANGLES à compter du 18 mai 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **20 JUL. 2015**

Le président du conseil d'administration
du SDIS

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :




Michel BENOIT